

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01300 Numéro SIREN : 840 220 800 Nom ou dénomination : 3B MOTORS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 7482

①

BILAN SIMPLIFIÉ

2023

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 392
régime A du Code général des impôts)

Le GÉRANT/LE GÉRANT À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		36 NOTERS		77090 COLLEGER		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4 ALLÉE JEAN MONNET		77090 COLLEGER			
SIRET		64022000000014					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N plus le		3 1 2 3 1 2	
				Brut		Amortissements - Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	010			
		Autres *	014	014			
	Immobilisations corporelles *		028	62 957	030	25 646	37 311
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (1)		044	62 957	048	25 646	37 311
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	43 916	062		43 916
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	196 800	070		196 800
		Autres * (3)	072	1 823	074		1 823
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	106 357	086		106 357
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II	096	348 896	098		348 896	
	Total général (I + II)	100	411 853	102	25 646	386 207	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			100		10 000	
	Écart de réévaluation			104			
	Réserve légale			106		200	
	Réserves réglementées *			108			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132			
	Rapport à nouveau			134		(228 267)	
	Résultat de l'exercice			136		29 657	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
		Total I	142		142		(108 263)
	Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			106		556 800	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3 869	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	109	370	172		13 761	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III	176		176		574 430	
	Total général (I + II + III)	100		100		386 207	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financées à moins d'un an	103		(4) Dont dettes à plus d'un an	105		
	(2) Dont créances à plus d'un an	107		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	102	24 950	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteur	109		(6) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	104		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3B MOTORS										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4 ALLEE JEAN MONNET 77090 COLLEGIEN											
SIRET		8 4 0 2 2 0 8 0 0 0 0 0 1 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *									
								Exercice N clos le		3 1 1 2 1 6 2 2			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012							
			Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *			028	62 957	030	25 646		37 311				
	Immobilisations financières * (1)			040		042							
	Total I (5)			044	62 957	048	25 646		37 311				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060	43 916	062		43 916					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	196 800	070		196 800					
			Autres * (3)	072	1 823	074		1 823					
	Valeurs mobilières de placement			080		082							
	Disponibilités			084	106 357	086		106 357					
	Charges constatées d'avance *			092		094							
Total II			096	348 896	098		348 896						
Total général (I + II)				110	411 853	112	25 646		386 207				
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				10 000					
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126			268						
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132						
	Report à nouveau			134			(228 207)						
	Résultat de l'exercice			136			29 657						
	Subventions d'investissement			137									
	Provisions réglementées			140									
	Total I			142			(188 283)						
Provisions pour risques et charges			Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			556 860						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			3 869						
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	370	)	172	13 761					
Produits constatés d'avance			174										
Total III			176			574 489							
Total général (I + II + III)				180			386 207						
RENOUVELLEMENT	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	24 950					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				SARL 3B MOTORS		Néant ☐ *				
						Exercice N clos le						
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
								31 12 2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	1 802 495				
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215		214					
			Services *	intracommunautaires	217		218	25 266				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222				
	Production immobilisée *							224				
	Subventions d'exploitations reçues							226				
Autres produits							230	2 325				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 830 086				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	1 686 850			
	Variation de stocks (marchandises) *							236	18 716			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240				
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	48 895			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)				243	615	244	1 621				
	Rémunérations du personnel *							250	29 293			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	4 382			
	Dotations aux amortissements *							254	15 887			
	Dotations aux provisions							256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	8			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 805 651				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	24 435				
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)		294	4 772			
Produits exceptionnels (IV)							290	10 750				
Charges exceptionnelles	(VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	756				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306					
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	29 657				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	29 657	314				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987					342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989							
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138							
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345										
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346							350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	29 657				354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			360	29 657			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :											
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		372						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 3B MOTORS				Néant ☐ *			
						Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	31 12 2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		1 802 495		
	{	Biens	dont export et livraisons	215	214				
		Services *	intracommunautaires	217	218		25 266		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	2 325	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 830 086		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	1 686 850	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	18 716	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	48 895	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)				243	615	244	1 621	
	Rémunérations du personnel *						250	29 293	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	4 382	
	Dotations aux amortissements *						254	15 887	
	Dotations aux provisions						256		
	{	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	8
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 805 651		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	24 435		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	4 772	
Produits exceptionnels (IV)						290	10 750		
Charges exceptionnelles (VI) {			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	756	
			dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	29 657		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	29 657	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)		987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)		989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)		138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer		344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	29 657	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	29 657	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023

Déclaration soumise pour le régime d'imposition du groupe
Si ROR (régime de la ROR) ou ROR (régime de la ROR)
Si option pour le régime optionnel de taxation du revenu, art. 2070 B (régime des sociétés de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination de la société Adresse du siège social

Régime fiscal des groupes

Les entreprises relevant de ce régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 1729 A à D du CGI)

Donnée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, cocher la case "société filiale" et "déclaration de la filiale mère"

COCHER

B ACTIVITÉ

Activité exercée

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal

2. Plus-values

3. Abattements et exonérations

4. Option pour le crédit d'impôt recherche

5. Impositions

6. Contribution annuelle sur les revenus locatifs

7. Contribution temporaire de solidarité

8. Imposition des bénéfices

9. Imposition des dividendes

10. Imposition des plus-values

11. Imposition des revenus locatifs

12. Imposition des bénéfices

13. Imposition des dividendes

14. Imposition des plus-values

15. Imposition des revenus locatifs

16. Imposition des bénéfices

17. Imposition des dividendes

18. Imposition des plus-values

19. Imposition des revenus locatifs

20. Imposition des bénéfices

21. Imposition des dividendes

22. Imposition des plus-values

23. Imposition des revenus locatifs

24. Imposition des bénéfices

25. Imposition des dividendes

26. Imposition des plus-values

27. Imposition des revenus locatifs

28. Imposition des bénéfices

29. Imposition des dividendes

30. Imposition des plus-values

31. Imposition des revenus locatifs

32. Imposition des bénéfices

33. Imposition des dividendes

34. Imposition des plus-values

35. Imposition des revenus locatifs

36. Imposition des bénéfices

37. Imposition des dividendes

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3B MOTORS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		4 ALLEE JEAN MONNET		77090 COLLEGIEN		
SIRET		8 4 0 2 2 0 8 0 0 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le 31 12 2022		
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	62 957	030	25 646
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	62 957	048	25 646
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	43 916	062	43 916
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	196 800	070	196 800
		Autres * (3)	072	1 823	074	1 823
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	106 357	086	106 357
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	348 896	098	348 896
		Total général (I + II)	110	411 853	112	25 646
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		268	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		(228 207)	
	Résultat de l'exercice		136		29 657	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		(188 283)	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		556 860	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 869	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	370	172	
		Produits constatés d'avance		174		
	Total III	176		574 489		
Total général (I + II + III)		180		386 207		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 3B MOTORS** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 12 2022**

Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	1 802 495		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217	214			
			218	25 266		
			222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224			
	Production immobilisée *		226			
	Subventions d'exploitations reçues		230	2 325		
Autres produits				232	1 830 086	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	1 686 850	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		236	18 716		
	Variation de stocks (marchandises) *		238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		242	48 895		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		244	1 621		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	615	29 293		
	Rémunérations du personnel *		252	4 382		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		254	15 887		
	Dotations aux amortissements *		256			
	Dotations aux provisions		262	8		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 805 651	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	24 435	
Produits financiers (III)				280		
Charges financières (V)				294	4 772	
Produits exceptionnels (IV)				290	10 750	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		756		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	29 657	
312				29 657	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	988	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	29 657	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	29 657	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 3B MOTORS** Néant ☐*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	48 007	462	24 950	464	10 000	466	62 957				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	48 007	492	24 950	494	10 000	496	62 957				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	19 759	552	15 887	554	10 000	556	25 646		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	19 759	572	15 887	574	10 000	576	25 646		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *							
	Amortissements*							
	Valeur résiduelle							
	Prix de cession*							
	Plus ou moins-values							
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3B MOTORS			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	238 207					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983	29 657					
Déficits reportables		984	208 550					
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870	208 550					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380				
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **3B MOTORS** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022** Données en nombre de mois **[1 2]**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 827 761
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 827 761

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	1 686 850
Variation négative des stocks	145	18 716
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	48 895
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	1 754 468

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	73 294
--	-----	--------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	73 294
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 827 761
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 0 1 2 0 2 2 016 3 1 1 2 2 0 2 2
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 4 0 2 2 0 8 0 0
Dénomination de l'entreprise 3B MOTORS
Adresse (voie) 4 ALLEE JEAN MONNET
Code postal 7 7 0 9 0 Ville COLLEGIEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	9999
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination AUBERT GROUPE
N° SIREN (si société établie en France) 4 2 2 4 3 5 0 8 1 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 9999
Adresse N° 4 Voie ALLEE JEAN MONNET
Code postal 77090 Commune COLLEGIEN Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 4 0 2 2 0 8 0 0

Dénomination de l'entreprise 3B MOTORS

Adresse (voie) 4 ALLEE JEAN MONNET

Code postal 7 7 0 9 0

Ville COLLEGIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL 3B MOTORS					
SIRET	8	4	0	2	2
	0	8	0	0	0
	0	0	0	0	1
	4	Mél : magali@aubertgroupe.fr			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
4 ALLEE JEAN MONNET 77090 COLLEGIEN					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		GARAGE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
				0	0
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
			Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
			Autres dispositifs		
			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom/Adresse					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: Lieu:		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire:		
			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2023

Cocher la case si néant ☐

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		3B MOTORS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		4 ALLEE JEAN MONNET										77090 COLLEGIEN	
SIRET													
840220800000014													
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12		Durée de l'exercice précédent *							
												Exercice N clos le	
												31121622	
ACTIF						Brut		Amortissements – Provisions		Net			
						1		2		3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {		Fonds commercial *		010		012						
			Autres *		014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	62 957	030	25 646	37 311						
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	62 957	048	25 646	37 311						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060	43 916	062		43 916					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *		068	196 800	070		196 800					
		Autres * (3)		072	1 823	074		1 823					
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	106 357	086		106 357						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Total II		096	348 896	098		348 896						
Total général (I + II)				110	411 853	112	25 646	386 207					
PASSIF										Exercice N		NET	
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		10 000			
	Écarts de réévaluation							124					
	Réserve légale							126		268			
	Réserves réglementées *							130					
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132			
	Report à nouveau							134		(228 207)			
	Résultat de l'exercice							136		29 657			
	Subventions d'investissement							137					
	Provisions réglementées							140					
Total I							142		(188 283)				
Provisions pour risques et charges							Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		556 860			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166		3 869			
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	370	)	172	13 761		
	Produits constatés d'avance							174					
	Total III							176		574 489			
Total général (I + II + III)							180		386 207				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	24 950			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				SARL 3B MOTORS		Néant ☐ *		
						Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR				018		31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	1 802 495		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
					217		218	25 266		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
Autres produits						230	2 325			
						232	1 830 086			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	1 686 850		
	Variation de stocks (marchandises) *						236	18 716		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	48 895		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	615		244	1 621			
	Rémunérations du personnel *						250	29 293		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	4 382		
	Dotations aux amortissements *						254	15 887		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	8		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
							264	1 805 651		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	24 435			
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	4 772		
Produits exceptionnels (IV)						290	10 750			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	756			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	29 657			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	29 657		314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)		987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)		989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)		138					
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer		344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	29 657		354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			360	29 657	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :									
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370			372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 3B MOTORS										Néant ☐					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406							
		Autres		410		412		414		416							
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426							
		Constructions		430		432		434		436							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456							
		Matériel de transport		460	48 007	462	24 950	464	10 000	466	62 957						
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476							
Immobilisations financières				480		482		484		486							
TOTAL				490	48 007	492	24 950	494	10 000	496	62 957						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial				495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506							
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516							
		Constructions		520		522		524		526							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546							
		Matériel de transport		550	19 759	552	15 887	554	10 000	556	25 646						
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566							
TOTAL				570	19 759	572	15 887	574	10 000	576	25 646						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
										Court terme*		Long terme					
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595			
TOTAL								596		585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3B MOTORS				Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610	612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646			
	Sur comptes clients	650	652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666			
TOTAL		680	682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681	683							
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains		710	715	2						
Constructions		720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5						
Matériel de transport		750	755	6						
Autres immobilisations corporelles		760	765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	238 207						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983	29 657						
Déficits reportables			984	208 550						
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870	208 550						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3B MOTORS		Néant ☐ *															
Exercice ouvert le :01/01/2022.....		et clos le :31/12/2022.....		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2												
1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :		376	1.00																
Dont apprentis		657																	
Dont handicapés		651																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 827 761																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105																	
TOTAL 1		106	1 827 761																
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143																	
Subventions d'exploitation reçues		113																	
Variation positive des stocks		111																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153																	
TOTAL 2		144	1																
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																			
Achats		121	1 686 850																
Variation négative des stocks		145	18 716																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	48 895																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	8																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150																	
TOTAL 3		152	1 754 468																
IV – Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	73 294														
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117	73 294																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 827 761	Effectifs au sens de la CVAE *	023 1.00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026																	
Période de référence	024	0	1	0	1	2	0	2	2	016	3	1	1	2	2	0	2	2	
Date de cessation																			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	8	4	0	2	2	0	8	0	0
Dénomination de l'entreprise	3B MOTORS																	
Adresse (voie)	4 ALLEE JEAN MONNET																	
Code postal	7	7	0	9	0	Ville	COLLEGIEN											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902						9999				
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904										

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

AUBERT GROUPE

N° SIREN (si société établie en France)

422435081

% de détention

99.99

Nb de parts ou actions

9999

Adresse

N°4

Voie

ALLEE JEAN MONNET

Code postal

77090

Commune

COLLEGIEN

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Tire (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 4 0 2 2 0 8 0 0

Dénomination de l'entreprise 3B MOTORS

Adresse (voie) 4 ALLEE JEAN MONNET

Code postal 7 7 0 9 0

Ville COLLEGIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

*Carte conforme
à l'original*

3H MOTORS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €
Siège social : 4 Allée Jean Monnet
77090 COLENGEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 29 656.57 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 29 656.57 €.

3B MOTORS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €

Siège social : 4 Allée Jean Monnet

77090 COLEGIEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 29 656.57 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 29 656.57 €.

3B MOTORS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €
Siège social : 4 Allée Jean Monnet
77090 COLÉGIEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 12 heures,

Les associés de la Société **3B MOTORS** Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 4 Allée Jean Monnet - 77090 Collégien, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance en date du 12 juin 2023.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Cette feuille de présence certifiée sincère et véritable par la gérance permet de constater que sont présents ou représentés :

AUBERT Groupe	détenant	9 999 parts
Représentée par son gérant Mr A. BARANGER		
Mr Aubert BARANGER	détenant	1 part
Total des parts représentées		200 parts
Sur un total de dix mille (10 000) parts composant le capital social.		

M. Aubert BARANGER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés non-gérants et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 29 656.57 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 29 656.57 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 29 656.57 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend également acte des divers échanges de prestations et/ou de marchandises intervenues à des conditions courantes et normales entre des sociétés ayant un lien entre elles et les approuve purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

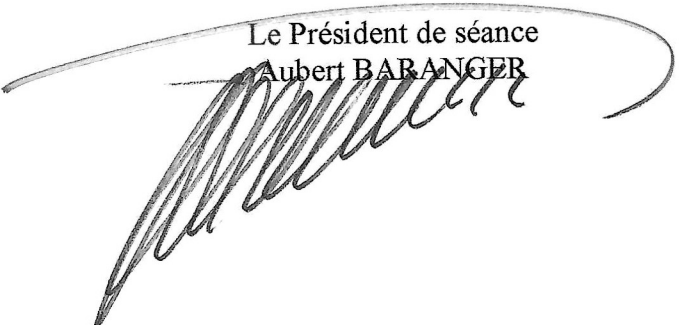
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance également gérant.

Le Président de séance
Aubert BARANGER



3B MOTORS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €

Siège social : 4 Allée Jean Monnet

77090 COLEGIEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 12 heures,

Les associés de la Société **3B MOTORS** Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le **siège social est 4 Allée Jean Monnet – 77090 Collégien**, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance en date du 12 juin 2023.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Cette feuille de présence certifiée sincère et véritable par la gérance permet de constater que sont présents ou représentés :

AUBERT Groupe	détenant	9 999 parts
Représentée par son gérant Mr A. BARANGER		

Mr Aubert BARANGER	détenant	1 part
--------------------	----------	--------

Total des parts représentées		200 parts
-------------------------------------	--	------------------

Sur un total de dix mille (10 000) parts composant le capital social.

M. Aubert BARANGER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés non-gérants et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 29 656.57 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 29 656.57 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 29 656.57 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend également acte des divers échanges de prestations et/ou de marchandises intervenues à des conditions courantes et normales entre des sociétés ayant un lien entre elles et les approuve purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

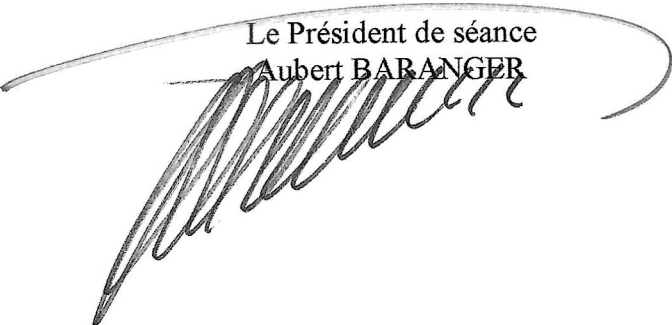
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

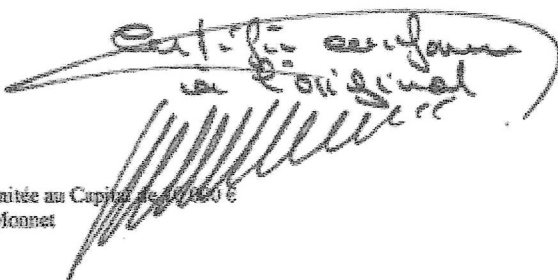
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance également gérant.

Le Président de séance
Aubert BARANGER




3B MOTORS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €
Siège social : 4 Allée Jean Monnet
77090 COLÉGIEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 12 heures,

Les associés de la Société **3B MOTORS** Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 4 Allée Jean Monnet - 77090 Collégien, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance en date du 12 juin 2023.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Cette feuille de présence certifiée sincère et véritable par la gérance permet de constater que sont présents ou représentés :

AUBERT Groupe	détenant	9 999 parts
Représentée par son gérant Mr A. BARANGER		

Mr Aubert BARANGER	détenant	1 part
--------------------	----------	--------

Total des parts représentées	200 parts
Sur un total de dix mille (10 000) parts composant le capital social.	

M. Aubert BARANGER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés non-gérants et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code de commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code de commerce de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 29 656.57 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 29 656.57 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 29 656.57 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend également acte des divers échanges de prestations et/ou de marchandises intervenues à des conditions courantes et normales entre des sociétés ayant un lien entre elles et les approuve purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

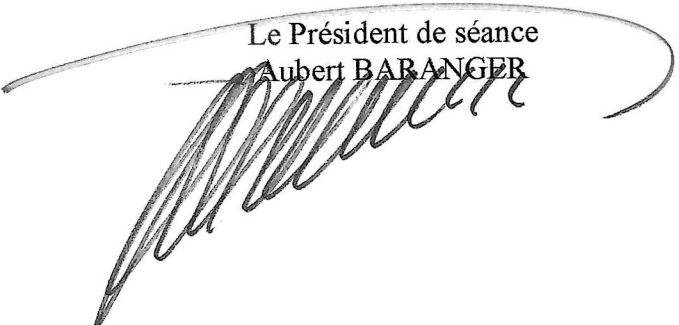
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance également gérant.

Le Président de séance
Aubert BARANGER



3B MOTORS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000 €

Siège social : 4 Allée Jean Monnet

77090 COLEGIEN

R.C.S. MEAUX : 840 220 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 12 heures,

Les associés de la Société **3B MOTORS** Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le **siège social est 4 Allée Jean Monnet – 77090 Collégien**, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance en date du 12 juin 2023.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Cette feuille de présence certifiée sincère et véritable par la gérance permet de constater que sont présents ou représentés :

AUBERT Groupe	détenant	9 999 parts
Représentée par son gérant Mr A. BARANGER		

Mr Aubert BARANGER	détenant	1 part
--------------------	----------	--------

Total des parts représentées		200 parts
-------------------------------------	--	------------------

Sur un total de dix mille (10 000) parts composant le capital social.

M. Aubert BARANGER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés non-gérants et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code du commerce de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 29 656.57 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 29 656.57 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau la somme de 29 656.57 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend également acte des divers échanges de prestations et/ou de marchandises intervenues à des conditions courantes et normales entre des sociétés ayant un lien entre elles et les approuve purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance également gérant.

Le Président de séance
Aubert BARANGER

